

Copie pour la Division du commerce du Département **dodis.ch/30374**
de l'économie publique pour votre information et en me
référant à ma lettre du 12 février, concernant la conclu-
sion d'un accord commercial algéro-suisse.

KA/bo



E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
<i>M. Aly 190. 1. 11. 1963</i>	
15. FEB. 1963	FR

Note pour Monsieur l'Ambassadeur

Visite chez M. Lakhdari, Directeur de la Division Europe-
Amérique au Ministère des affaires étrangères

M. Lakhdari m'a convoqué pour me remettre deux notes
comportant des demandes d'assistance technique. Il en pro-
fite pour faire un tour d'horizon.

1. Assistance technique

Après la France, ce serait vers la Suisse que se
tourneraient le plus volontiers les demandes algériennes,
tant en raison des sympathies que notre pays inspire aux
Algériens que parce que le problème des langues est fa-
cile à résoudre. En outre, l'Algérien habitué aux us et
coutumes français trouve dans notre pays un genre de vie
qui ne le dépayse pas trop. Enfin, la Suisse est relati-
vement proche de l'Algérie. M. Lakhdari souhaite donc
que nous fassions de notre mieux pour répondre de manière
positive et constructive aux demandes algériennes qui
nous sont adressées. Je m'efforce dès lors d'expliquer
notre système et les raisons qui ralentissent parfois nos
réponses. On espère, du côté algérien, que nous voudrions
bien, compte tenu des circonstances particulières dans
lesquelles se présente le cas de l'Algérie, faire un ef-
fort spécial. M. Lakhdari me dit que les Algériens se-
raient heureux de voir arriver une délégation suisse qui
viendrait étudier sur place les problèmes des relations
économiques, des investissements et de l'assistance techni-
que. Je lui décris alors le voyage de M. Fischer et l'in-
forme de son prochain retour.

2. Relations économiques

M. Lakhdari me demande quelle sera l'attitude de la
Suisse en ce qui concerne l'importation des vins algériens.
Je lui explique que jusqu'ici ces vins ont été importés
sur le contingent français et que la fixation d'un contin-
gent proprement algérien aura probablement lieu lors de
négociations algéro-suisse. Je relate notre entrevue avec
M. Khobzi et M. Lakhdari me confirme que les Algériens

./.

Dodis



n'ont jamais eu l'intention de régler leurs rapports commerciaux avec la Suisse en 1963 dans le cadre de l'accord franco-suisse. Ce qu'ils ont dit aux Français, c'est qu'ils ne voyaient pas d'inconvénients à ce que les principes applicables jusqu'à ce jour restent valables tant que le nouvel accord algéro-suisse ne serait pas entré en vigueur. Il semble toutefois que les Français auraient effectivement approché les Algériens pour obtenir leur accord au maintien du système antérieur à la suite d'une demande formulée par la délégation suisse consistant à réduire le contingent d'importation de vins français de la quantité habituellement importée d'Algérie.

3. Investissements suisses en Algérie

M. Lakhdari me demande si nous avons été saisis de demandes d'investissements en Algérie. Je lui dis que ces investissements ne sauraient être que d'ordre privé et que tant que le code algérien des investissements ne sera pas connu, nos compatriotes se montreront sans doute réticents. M. Lakhdari me dit que les précisions fournies par la Dépêche d'Algérie il y a quelque temps correspondent effectivement aux principes fondamentaux du futur code. Les Algériens aimeraient voir arriver des investissements suisses. Ils ont déjà conclu avec d'autres pays des accords concernant la garantie d'investissements spécifiques, un peu dans le genre de notre accord avec l'Inde. Je lui dis qu'en tout premier lieu il nous faudra régler nos relations commerciales. La publicité qui entourera ces négociations catalysera peut-être l'intérêt des milieux privés suisses. Le cas échéant, les Algériens pourraient envoyer une fois une délégation chargée de contacter les milieux financiers et industriels suisses. Un pareil voyage aurait toutefois besoin d'une préparation soignée et ne saurait être organisé à la hâte.

4. Affaires individuelles

- M. Lakhdari me reparle des mécanographes demandés par le Ministère de l'éducation nationale.

- M. Lakhdari me remet une note concernant une demande d'admission de 30 stagiaires de la future police algérienne des frontières. Ces stagiaires devraient suivre un entraînement pratique dans des postes-frontière de la Suisse romande. M. Medeghri a téléphoné personnellement pour faire activer cette démarche qui lui tient particulièrement à coeur. En principe, les bourses devraient être demandées à la Suisse. Cependant, les Algériens tiennent avant tout à ce que ces stagiaires puissent être formés dans notre pays et seraient prêts si nécessaire à assumer partiellement les frais de l'opération.

- 3 -

- Disparus : M. Lakhdari essaiera de joindre nos dossiers aux cas qui seront traités par une commission mixte franco-algérienne. Il ne m'a pas parlé de l'intervention du CICR et je ne l'ai pas mentionnée pour ma part.

- Biens vacants agricoles et fermes occupées illégalement : les Algériens hésitent à revenir sur des situations même irrégulières en raison des conséquences que cela aurait sur l'état d'esprit de la population. Il a essayé de me faire comprendre que les Algériens préféreraient indemniser plutôt que restituer. Les accords qu'ils conclueront dans ce domaine avec la France serviront de base pour régler les cas des autres ressortissants étrangers.

- Projet d'un Valaisan d'acheter une ferme : au vu de ce qui précède, j'ai évoqué ce projet. M. Lakhdari m'a dit d'emblée que la situation ne se prêtait nullement pour l'acquisition d'une ferme par un Européen et que nous devrions décourager par tous les moyens notre compatriote.

Alger, le 11 février 1963

